26. juillet 1789.

DÉLIBÉRATION

Des Citoyens de la Ville de Cuers en Provence, du vingt-six Juillet mil sept cent quatre-vingt-neuf, dans la Chapelle de Notre-Dame de Béthléem, où s'est assemblé un grand nombre de Citoyens de tous les Ordres, après la Publication qui a été faite par Ordre du Corps Municipal de cette Ville de Cuers en Provence, M. Jean-Baptiste Amic, maire, premier Consul a dit :

MESSIEURS,

NOUS avons exprimé dans une Délibération précédente, la profonde reconnoissance qu'excitoit en nous l'espoir de la régénération politique de la Nation Françoise, fondés sur les invitations paternelles d'un Roi qui fait

confifter fa gloire dans la félicité de fes Peuples, en recherchant les moyens de l'établir à jamais fur des bafes inébranlables. Il feroit difficile de fe refufer aux fentimens de l'enthoufiafme à la vue des prodiges qui s'opérent fous les yeux de la Nation, & de l'Univers : ils éclipferont les faftes les plus brillans de la Monarchie, en annonçant à la Poftérité que LOUIS XVI ne fut pas moins grand par fes armes, que par les inftitutions civiles & bienfaifantes qui affurent le bonheur du Citoyen. Entouré d'un Confeil fage & ami de l'humanité; un Roi modèle des vertus a jeté les Fondemens de ce grand Œuvre, & le vœu le plus cher à fon cœur eft d'en voir la perfection. Les grandes entreprifes font toujours traverfées : les fuccès n'en font que plus glorieux. Des nuages excités par l'envie & l'attachement à des préjugés antiques ont menacé des jours auffi féreins ; mais que ne doivent point efpérer les Sujets d'un Monarque qui, toujours difpofé à profcrire les erreurs de la féduction lorfque le voile en eft tombé, marche d'un pas invariable à la découverte de la vérité. Les François ne fe fouviendront jamais fans la plus vive émotion que leur Souverain

cédant aux mouvemens de ſon cœur paternel, voulant accélérer l'époque de leur bonheur a ranimé par ſa préſence l'Aſſemblée Nationale, ſous le ſeul appareil de ſa Grandeur Perſonnelle.

Félicitons-nous, Meſſieurs, d'avoir reçu le jour dans ce Siècle proſpère ; détournons nos regards de ces agitations momentanées, ſentons le bonheur de notre exiſtence ſous un Aſtre auſſi bienfaiſant : promettons-nous de ſa bonté qu'il rendra ſa confiance à ſes illuſtres Coopérateurs, dont le rare mérite captivoit celle de la Nation, & en a emporté les regrets ; eſpérons fermement que des Ordres nouveaux rendront le calme à un Peuple ſenſible & dont le cœur ne ſauroit être captivé par les appareils de la force qui conſigneroit dans l'hiſtoire les horreurs d'une guerre inteſtine.

Animés par des motifs ſi conſolans, aſſiſtons en eſprit à cette Auguſte Aſſemblée qui coopére avec un zèle inaltérable & des lumières prodigieuſes, à la gloire du Souverain & au ſalut de la Patrie. Des obſtacles inſéparables des grandes Actions en avoient retardé la Réunion; une longue ſuite de Siècles

n'avoit pu opérer une Forme conſtitutionelle ſous les vrais points de vue. Les Répréſentans de la Nation, fidèles à l'impulſion Patriotique & aux lumières de leur conſcience ont rempli un préliminaire d'autant plus difficile qu'il étoit ſans exemple. Les Générations futures ne jouiront qu'avec l'admiration la plus tendre, des fruits de leurs travaux.

Le Clergé, utile à l'Etat à proportion des enſeignemens & des exemples qu'il nous donne, nous a offert le ſpectacle intéreſſant de la majorité de ſes membres, qui, pour concourir à un projet auſſi grand que ſalutaire a adopté les plans de conciliation & a tranché des difficultés que l'eſprit d'intrigue & de propriété auroit perpétuées, ſi la ſaine partie des Paſteurs des ames n'eût prévalu.

La Nobleſſe, dont l'origine n'eſt qu'une Profeſſion particulière de la valeur & de la dignité des ſentimens, a brillé de tout ſon éclat, dans la perſonne de quelques Membres qui ſont l'ornement de la Nation, & dont les exemples ſont faits pour ramener le plus grand nombre au véritable eſprit de l'inſtitution de leur Ordre.

Le troiſième Ordre, portion néceſſaire,

portion la plus nombreuſe & la plus ſouffrante de la Nation, ne peut trouver des expreſſions aſſés fortes pour exprimer l'enthouſiaſme d'une nouvelle exiſtence. Le ſentiment qui la domine eſt d'ajouter au reſpect qu'il avoit pour les Membres des deux premiers Ordres qui ſont entrés dans les motifs d'équité qu'il devoit leur inſpirer. Il ſe félicitera à jamais d'avoir mis ſa confiance dans des Repréſentans dont la conduite fait l'éloge.

La Poſtérité n'apprendra point ſans admiration que des Perſonnages faits pour briller à la tête de la Nobleſſe, ſuivant avec zèle les impulſions de l'équité, ont fait ſervir les talens & les dons de la nature à protéger cette Claſſe d'Hommes que les préjugés avoient diſgraciée.

C'eſt un devoir eſſentiel, Meſſieurs, de conſigner dans les Annales de cette Ville, notre adhéſion aux décrets de l'Aſſemblée Nationale depuis qu'elle eſt formée; avec l'expreſſion des ſentimens de la reſpectueuſe réconnoiſſance que nous devons conſerver pour les illuſtres Coopérateurs au bien public.

L'Aſſemblée mettant ſa confiance dans les

atentions bienfaisantes de Sa Majesté, & profondément pénétrée du Patriotisme de la majorité du Clergé, de la minorité de la Noblesse, & du Corps des Représentans du troisième Ordre ; a arrêté de protester contre tout ce qui a été fait dans la Séance Royale du vingt-trois Juin dernier, & contre tout ce qui pourroit l'être à l'avenir dans des Séances semblables, au préjudice des Droits de la Nation — adhére à l'arrété pris par l'Assemblée Nationale à l'issue de la Séance Royale du 23 Juin — déclare les Personnes des Députés sacrées & inviolables, & qu'elles doivent demeurer sous la Sauve-garde de la Nation — adhére à l'arrêté pris par la même Assemblée le dix-sept Juin — déclare que son Vœu est que la réconnoissance de la Nation éleve un Monument authentique pour consacrer cette journée mémorable en laquelle les Communes se constituerent Assemblée Nationale. — Réprouve les manœuvres odieuses de ceux qui tendant des piéges à la Religion d'un bon Roi, veulent immoler un Peuple fidèle, à l'ambition la plus exécrable & la plus tyrannique — supplie Sa Majesté de mettre le comble au

bonheur & à l'attente de ses Peuples, en mettant sa confiance dans l'Assemblée Nationale & en rappelant les Ministres qui s'occupoient avec les plus grands succès de la prospérité de l'Etat inséparable de celle du Trône.

Et finalement les Délibérans ont fait le Serment solemnel en face de la Patrie, d'être prêts à faire le sacrifice de leur vie & de leur fortune pour le soutien de l'autorité Royale, considérant comme un engagement sacré de réprimer les attentats de ceux qui auroient la hardiesse de vouloir lui porter atteinte; & de s'unir inviolablement aux principes de l'Assemblée Nationale, dont les Représentans couverts de gloire donnent tout à espérer pour le salut de la Patrie.

L'Assemblée prie MM. les Maire-Consuls, d'adresser des Extraits de la présente à M. le Président de l'Assemblée Nationale; à Mgr. le Ministre du Département; à Mgr. le Maréchal, Prince de Beauvau, Gouverneur de la Provence; à MM. les Consuls d'Aix, Procureurs du Pays; à MM. les Commissaires des Communes à Aix, aux Villes & Communautés de la Province &

aux principales Villes du Royaume ; & les Délibérans ont Signé sans distinction de Rang ni de Préséance ; *Signés Amic* ; Maire ; *Fournier* ; Conseiller ; *Bourgogne* , Viguier ; *Aumerat*, Premier Consul ; *Beguin* ; *Barbarroux*, Conseiller ; *Baude* ; *Revest* , Curé Chanoine ; *Gasquet* ; Curé Chanoine ; *Béraud J. R.* ; *Vascon* ; *Aurran* , Pierrefeu ; *Gibert* ; Bourgeois ; *Meyrier* ; *Laure* ; *Brémond* ; *Olivier* ; *Béraud* ; Av. ; *P. Garrel* ; *F. Aurran* ; *Fille* ; *Depeille* ; *Barry* ; *Mottet* ; *Bouisson* ; *Aurran* ; Pierrefeu fils ; *Giraud* fils ; *Audibert* ; *Fornier* ; *Escoffier* ; *Ph. Aumerat* ; *Depetra* ; *Montagne* ; *Barrallier* ; *Fornier* ; *Gras* ; *P. Montagne* , Officier ; *Gueit* ; *Lantier* ; *Clastron* ; *J. Beguin* ; *Dol* ; *Beguin* ; *Nicolas* ; *P. Roubaud* , Garçon ; *Dollonne* ; *Laurent* ; *J. Verse* ; *Gueit* ; *Verse* ; *Barry* ; *Imbert* ; *Ch. Sebenc* ; *P. Mottet* ; *Ravel* ; *Gasquet* ; *Baude* ; *Joseph Laure* ; *Jean-Louis Bernard* ; *Mittre* ; *Pellegrin* ; *Aurran* ; *C. Julien* , *Jaubert* ; *Rainaud* ; *Faubert* ; *Fournier* ; *Entrevan* ; *Baude*.

Les autres Délibérans, au nombre de trois cents & plus ont déclaré ne savoir écrire. *Signé* Barrallier , *Greffier* . à la Minute.

N ta. En absence du Chapitre Collègial duement appelé.